

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq mars à 18h00, le comité syndical régulièrement convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en salle René Dayve de la Mairie de Saint-Gervais.

Membres titulaires présents :

Monsieur	Michel	STROPIANO	Président	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Monsieur	Patrice	BIBIER-COCATRIX	Délégué Titulaire	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Madame	Belgin	CETIN*	1ère Vice-Présidente	PASSY
Madame	Christèle	REBET	Déléguée Titulaire	PASSY
Monsieur	Maurice	SADZOT	Délégué Titulaire	PASSY
Madame	Noëlle	GRAVAUD	Déléguée Titulaire	LES CONTAMINES MONTJOIE

*Arrivée de Mme CETIN Belgin en cours de séance à 18h20 lors du débat d'orientation budgétaire 2025

Membre suppléant présent :

Monsieur	Jean	FONTAINE	Délégué Suppléant	PASSY
----------	------	----------	-------------------	-------

Membres titulaires excusés :

Monsieur	Jean-Luc	MATTEL	2ème Vice-Président	LES CONTAMINES MONTJOIE
----------	----------	--------	---------------------	-------------------------

Assistaient à la séance :

Monsieur	Marc	SIROP	Responsable Administratif SISE
Madame	Catherine	LIGEON	Secrétaire du SISE
Madame	Léa	SERRES	Service Juridique – Mairie de Saint-Gervais-Les-Bains
Monsieur	Denis	CHAPPELLAZ	Société COME2C

Nombre de membres :

En exercice : 7

Quorum : 4

Présents : 5

Votes : 5 dont un pouvoir

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut se tenir valablement.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE, DE REALISATION
ET DE GESTION POUR LA STATION D'EPURATION**

CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 25 MARS 2025

N°2025-04

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Après présentation du compte administratif 2024, les membres du comité syndical, sont invités à statuer sur le compte administratif 2024 présenté sous sa forme règlementaire (Annexe n°2).

En l'absence du Président, Madame Christèle REBET, Présidente de séance et les membres présents statuent sur les résultats suivants :

Section d'Exploitation

Recettes réalisées	1 528 014.39 €
Dépenses réalisées	<u>1 507 583.29 €</u>
Résultat de l'exercice	20 431.10 €
Excédent reporté	135 180.83 €
Soit un résultat de clôture :	155 611.93 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	743 153.03 €
Dépenses réalisées	<u>557 102.06 €</u>
Résultat de l'exercice :	186 050.97 €
Excédent reporté :	25 837.30 €
Soit un résultat de clôture de :	211 888.27 €

En intégrant le résultat des restes à réaliser de 67 814 €, le résultat de clôture est de 144 074.27 €

Le Président ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Syndical, Madame Christèle REBET, Présidente de séance entendue, et après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition à L'UNANIMITE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Secrétaire de séance,

Patrice BIBIER-COCATRIX



La Présidente de séance,

Christèle REBET

Transmis en Sous-préfecture le 28-03-2025

Mis en ligne le 28-03-2025

Hôtel de Ville – 50 avenue du Mont d'Arbois – 74170 Saint Gervais les Bains

CR

EXPLOITATION

Annexe n°2

DEPENSES

Article	Libellé	BP 2024	CA 2024
OO2	Déficits antérieurs reportés		
O22	Dépenses imprévues : ne doivent pas dépasser 7,5% des dépenses invest (16 et 21)	-	-
Total	O22	-	-
O23	virement à section investis (autofinancement)	30 468,00	-
Total	O23	30 468,00	-
611	Marché d'exploitation VEOLIA	1 193 000,00	1 046 848,88
6161	Assurance RCE	2 000,00	3 969,10
6168	Assurance (contrat pollution)	4 406,00	4 405,83
617	Etudes et Recherches (Apave)	3 200,00	1 630,00
618	Divers (diag., analyses, fact pièces émises, registre)	2 000,00	1 085,85
6226	Honoraires (AMO, publicité, Ass financière)	34 900,00	36 876,00
627	Services bancaires et assimilés	-	350,00
Total	O11	1 239 506,00	1 095 165,66
6414	Indemnités personnel + Urssaf	19 000,00	18 345,48
Total	O12	19 000,00	18 345,48
Total	65	-	-
66111	Intérêts des emprunts,dettes	55 000,00	54 850,98
661121	Montant des ICNE exercice N	5 599,00	5 598,75
661122	Montant des ICNE exercice N-1	- 6 275,00	- 6 274,91
Total	66	54 324,00	54 174,82
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	350 000,00	339 897,33
6815	provisions pour charges fonctionnement		
Total	42	350 000,00	339 897,33
TOTAL	DEPENSES	1 693 298,00	1 507 583,29

EXPLOITATION**RECETTES**

OO2	Excédents antérieurs reportés	135 180,83	
Total	OO2	135 180,83	-
6091	RRR sur matières premières		
704	Autres prestations et services (dépotage)	15 000,00	16 639,00
Total	704	15 000,00	16 639,00
741	Prime d'épuration	30 000,00	-
Total	741	30 000,00	-
	Participation Passy	602 402,16	602 402,16
	Participation ST-GERVAIS	540 658,72	540 658,72
	Participation LES CONTAMINES	256 939,12	256 939,12
Total	747	1 400 000,00	1 400 000,00
7588	Autres (travaux sur collecteur interco)	-	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,17	-
777	Reprise subv	113 117,00	111 375,39
Total	40	113 117,00	111 375,39
7811	Reprise sur amortissement :		-
TOTAL	RECETTES	1 693 298,00	1 528 014,39
	Résultat de l'exercice :	-	20 431,10
	Report résultat exercice antérieur :		135 180,33
	Résultat de clôture de l'exercice		155 611,43

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Le Président,
A Saint-Gervais-les-Bains, le 25/03/2025
Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

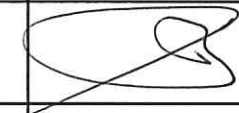

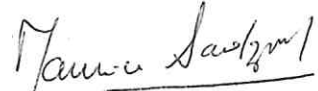

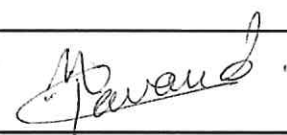
Abstention :

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.

A Saint-Gervais-les-Bains, le 25/03/2025

Date de convocation : 19/03/2025

Les membres du Comité syndical,

01 Michel STROPIANO	
02 Patrice BIBIER-COCATRIX	
03 Julien AUFORT	
04 Clément BERRUX	
05 Belgin CETIN	
06 Christèle REBET	
07 Maurice SADZOT	
08 Jean FONTAINE	
09 Jean-Luc MATTEL	
10 Noëlle GRAVAUD	
11 Michel BOUVARD	

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A, le